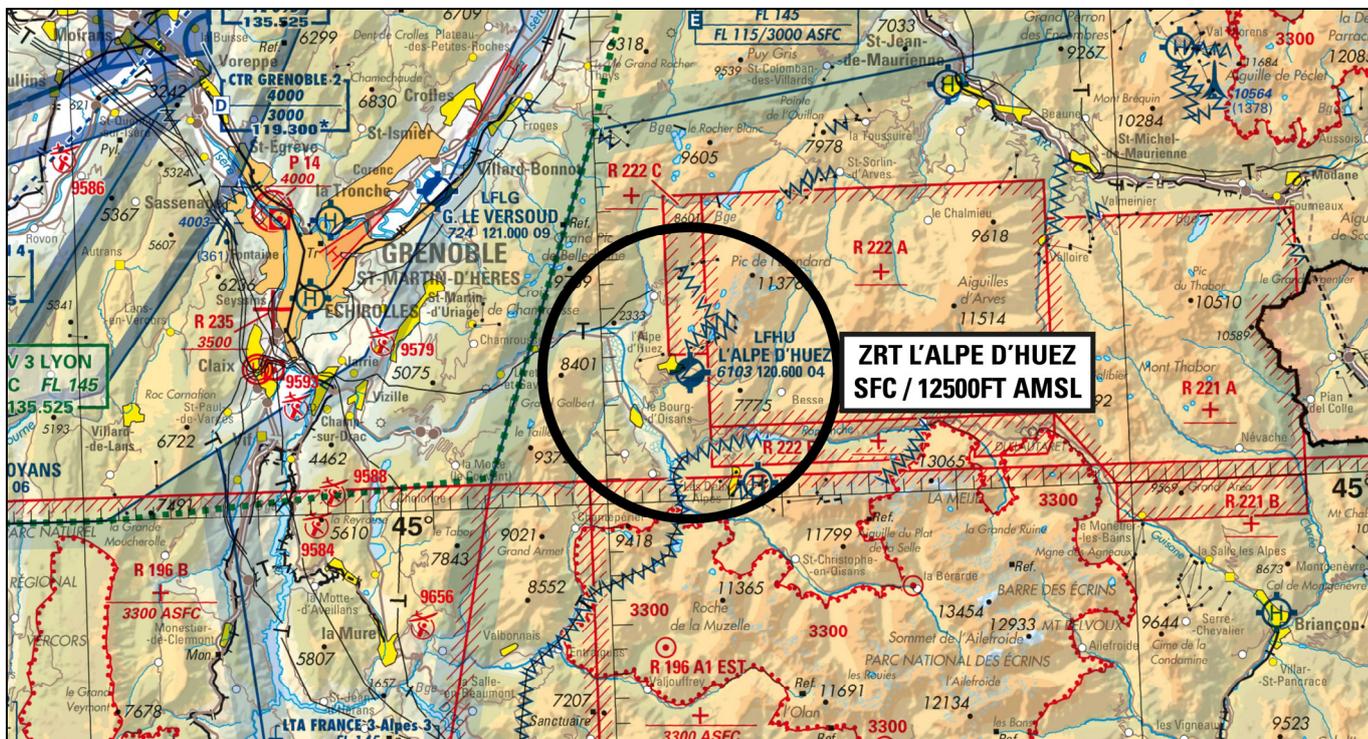


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « L'ALPE D'HUEZ » sur l'altiport de l'Alpe d'Huez, pour entraînement en préparation d'un spectacle aérien

En vigueur : Du lundi 02 mai au vendredi 01 juillet 2022

Lieu : FIR Marseille LFMM, Altiport Alpe d'Huez LFHU



Extrait carte IGN 1/ 500000 Édition 2022

ACTIVITÉ

Entraînement d'aéronefs de l'Armée de l'air (Patrouille de France et A400M) en préparation d'un spectacle aérien.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable par NOTAM :

- * 2 mai au 13 mai : 0700-1700.
- * 13 juin au 01 juillet : 0700-1700.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- * HUEZ A/A : 120.6 MHZ
- * LE VERSOUD TWR : 121.0 MHZ
- * MARSEILLE INFO : 124.5 MHZ

Fréquence Montagne veillée par le coordinateur : 130.000 MHz.

GESTIONNAIRE

Coordinateur de l'entraînement.

STATUT

Zone réglementée temporaire qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs de la Patrouille de France et les aéronefs autorisés par le coordinateur au sol,
- les aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de lutte contre les feux de forêts, de police et de sûreté aérienne, ayant à intervenir dans le cadre de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec le coordinateur au sol.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte par les organismes habituels

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Cercle de 6 NM de rayon centré sur :

45°05'15"N 006°05'01"E

SFC / 12500 FT AMSL.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les zones réglementées voisines : R222A/B/C ne seront pas actives.

ORGANISME A CONTACTER

Coordinateur au sol : TEL : 06 83 24 72 42.